



Rapport D'Orientation Budgétaire 2023

Port du Niel

SOMMAIRE

Préambule	page 3
1. Contexte	page 4
1.1 Retour sur l'exercice 2022	page 4
1.2 Politique des ressources humaines	page 5
2. Les orientations budgétaires	page 6
2.1 Dépenses d'exploitation	page 7
2.2 Recettes d'exploitation	page 8
2.3 Les projets pour 2023	page 8
3. Tableau de synthèse du projet de budget primitif 2023	page 9

PREAMBULE

Cadre juridique

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe.

Il doit avoir lieu dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget primitif avec présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Sans caractère décisionnel, il est, néanmoins, une étape impérative avant l'adoption du budget primitif.

Le Conseil Municipal doit en prendre acte par une délibération spécifique faisant l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le Débat d'Orientation Budgétaire.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (L.P.F.P.) pour les années 2018 à 2022 ajoute de nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante.

Le débat permet :

- d'être informé sur la situation financière de la Commune,
- de discuter les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif,
- d'analyser les programmes d'investissement.

Ce document est composé de deux parties : la première relative à l'exécution des budgets des années précédentes, socle pour l'élaboration des budgets à venir, et la seconde, destinée à vous exposer les choix qui ont conduit aux propositions budgétaires pour l'exercice 2023.

1. Contexte

Alors que les acteurs économiques ont été durement frappés par la crise sanitaire mondiale liée à la COVID sur les années 2020 et 2021, l'année 2022 a débuté avec le conflit Ukrainien et un contexte inflationniste incompatible avec des prévisions budgétaires pérennes tant au niveau de l'Etat qu'à fortiori au niveau des collectivités locales.

Cette instabilité est illustrée par le marché du coût de l'énergie et dont les collectivités subissent de plein fouet les conséquences. Ces hausses de coûts touchent l'ensemble des postes de dépenses de manière indirecte (transports, produits manufacturés...) ainsi que les dépenses de personnels avec la hausse du point d'indice de 3,5% au mois de juillet dernier.

C'est dans ce contexte que nous devons vous présenter les orientations budgétaires pour nos ports dont les objectifs communs sont :

- De contenir les dépenses d'exploitation pour préserver la capacité d'autofinancement tout en maintenant la qualité de service et en développant de nouveaux projets de modernisation ;
- D'assurer la soutenabilité de la dette par un recours à l'emprunt maîtrisé ;
- Poursuivre un programme d'investissement dynamique pour transformer durablement nos ports.

1.1 Retour sur l'exercice 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'exploitation de ce port a été transféré à la commune après trente années de gestion déléguée.

Le budget prévisionnel 2022 se voulait prudent. En définitive, l'exercice se clôture par un excédent d'environ 30 K€. Ce résultat viendra abonder les recettes d'exploitation de l'exercice 2023.

Synthétiquement, les recettes et les dépenses se ventilent comme suit :

Chapitres	2022
Produit des services, du domaine & ventes	240
Autres produits de gestion courante	0
Total des recettes - en K€	240
Charges à caractère général	46
Charges de personnel	56
Provisions	42
Impôts sur les bénéfices	5
Opérations d'ordre	60
Total des dépenses	210
Solde de l'exercice	30

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette et elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. Le taux d'épargne est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaître la capacité à investir.

Pour 2022, ce taux se calcule à 38%, légèrement supérieur à celui du port Auguier.

1.2 Politique des ressources humaines

Le personnel affecté à la gestion des ports est composé d'agents permanents et de saisonniers. Depuis 2016, un travail important sur la gestion de personnel des ports a permis une relative stabilité des effectifs.

2023 sera marqué par une modification dans le traitement comptable de la masse salariale. En effet, jusqu'à présent, chaque port annexe prenait en charge directement sur son budget la rémunération de l'agent en charge de la gestion du plan d'eau (de 0,5 à 1,5 Equivalent Temps Plein selon l'importance du port).

Dorénavant, tous les agents seront pris en charge par le port le plus important (Saint-pierre) qui refacturera le temps de présence aux ports annexes au coût moyen.

Cette méthode est déjà appliquée pour les autres secteurs comme la gestion administrative et financière, les interventions de l'équipe travaux et de l'équipe propreté.

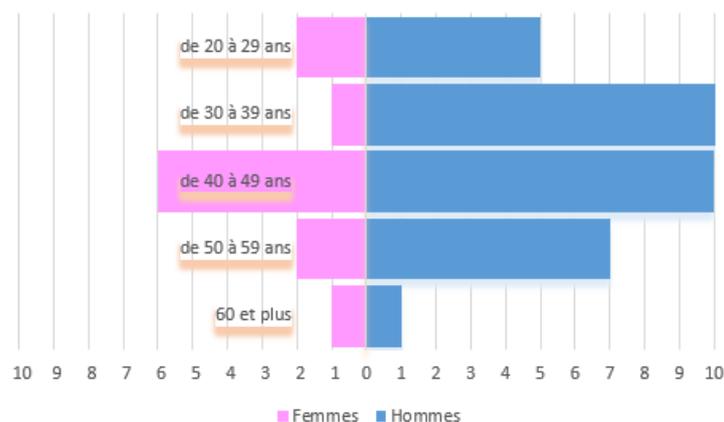
Elle présente plusieurs avantages :

- Présenter un coût « métier » identique quel que soit le port ;
- Faciliter la gestion des congés ;
- Faciliter la gestion de la paie.

- Le personnel permanent

Au 31 décembre 2022, le personnel permanent représentait 46 agents permanents dont 2 contrats se sont terminés à cette même date, soit 44 agents au 1^{er} janvier 2023.

Les hommes représentent environ 74% du personnel et la tranche d'âge 40-49 ans reste majoritaire.



La part des agents relevant de la fonction publique territoriale est en recul passant de 41% en 2021 à 39% en 2022. 61% sont donc des contrats de droit privé ou public.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la masse salariale de l'ensemble des ports :

Effectifs au 31/12	2018	2019	2020	2021	2022
FPT	23	21	20	17	15
CDD + CDI	20	22	25	27	31
Total	43	43	45	44	46
Masse salariale	2 060 425	2 045 545	2 100 316	2 114 435	2 280 605

Les agents de catégorie C et assimilés représentent 93% des effectifs, ceux de catégorie B, 4%, et ceux de catégorie A, 2%.

Catégorie	Sexe		Total	%
	F	H		
A		1	1	2%
B	1	1	2	4%
C	11	32	43	93%
Total	12	34	46	100%

Enfin, un seul agent a opté pour un temps partiel ce qui représente 2% de l'effectif.

S'agissant du temps de travail, la durée hebdomadaire de base est fixée à 37 heures depuis le 1^{er} janvier 2022 principalement réparties sur 5 jours pour le personnel administratif.

Les horaires du personnel non administratif sont établis de manière à s'adapter à la saisonnalité de l'activité et aux nécessités de continuité de service public. Ainsi, une présence en capitainerie est assurée 7/7J toute l'année. Les services techniques, les zones d'activités et d'avitaillement assurent ce même niveau de service en saison.

- Le personnel saisonnier

Durant la saison estivale, le service des ports complète son effectif d'agents saisonniers répartis entre les capitaineries et les zones d'activités (environ 55 mois), et, depuis 2022, la stratégie proposée est de développer la polyvalence au sein des équipes afin de permettre une perméabilité entre les services existants et satisfaire la charge de travail selon les pics de saisons.

2. Les orientations budgétaires

Les conditions économiques de 2023 ne s'annoncent pas très favorables. Les dépenses seront marquées par une inflation projetée sur tous les postes de dépenses y compris sur la masse salariale. Ainsi, la mesure gouvernementale de revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, impactera la masse salariale sur la totalité de l'année 2023, et, avec un niveau d'inflation toujours soutenu, le point d'indice pourrait à nouveau subir une revalorisation.

Ces conditions pourraient caler sur un niveau élevé les charges des ports et s'inscrire dans la durée imposant l'application non seulement de mesures à court terme mais également des poursuivre les investissements de transition. A cet effet, tous les postes de dépenses seront ajustés au plus juste des consommations 2022 et certaines pratiques seront revues.

En exemple, les travaux en régie d'amélioration des équipements portuaires seront utilisés dès que cela sera possible. Les possibilités de mutualisation avec les équipements et services de la ville seront aussi optimisées comme c'est le cas depuis plusieurs années pour l'entretien des véhicules. Dès le 1^{er} janvier, nous poursuivrons la démarche avec l'affranchissement du courrier.

Pour 2023, le résultat issu de la gestion de 2022 et l'**augmentation de tarifs de 3%** viendront couvrir les surcoûts liés à l'inflation.

Dans ces conditions, les recettes d'exploitation sont estimées à 274 K€, dont 30 K€ de résultat reporté, et les dépenses à 242 K€ comme vous le montre la synthèse par chapitre ci-dessous.

Chapitres	Crédits 2022 BP + DM	CA 2022	BP 2023	V°BP 2023/ Crédits 2022	V° BP 2023/CA 2022
Résultat reporté		0	30		
Produit des services, du domaine & ventes	232	240	244	5%	1%
Autres produits de gestion courante	17	0	0		
Total des recettes - en K€	249	240	274	10%	14%
Charges à caractère général	59	46	60	1%	30%
Charges de personnel	63	56	63	0%	12%
Provisions	42	42	42	0%	0%
Impôts sur les bénéfices	18	5	3	-83%	-44%
Opérations d'ordre	62	60	74	19%	22%
Total des dépenses - en K€	245	210	242	-1%	15%
Solde de l'exercice	4	30	32		

2.1 Les dépenses d'exploitation

Du fait de l'inflation, nos dépenses connaissent une augmentation sensible due notamment au mécanisme de révision des prix.

Ainsi, les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 169 K€ contre 150 K€ (+12,7%) en 2022. Elles sont complétées par les dotations aux amortissements de 74 K€.

- Les charges générales

Ces charges représentent 36 % des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 60 K€ dont les plus importantes concernent les charges fiscales (25 K€) et l'entretien de la zone portuaire (18 K€).

Les autres charges sont des dépenses courantes de téléphonie, fluides, assurances, formations...

- Les charges de personnel

L'inscription au budget primitif 2023 sera de 63 K€ ce qui représente 38% des dépenses réelles d'exploitation. Cette prévision est identique à 2022 et tient compte de la revalorisation en année pleine du point d'indice du :

- Personnel en charge de la gestion du plan d'eau (0,8 ETP)
- Personnel administratif et financier de la ville et du port Saint-Pierre
- L'équipe propreté
- L'équipe technique.

- Les autres charges

D'un montant de 45 K€, ces charges se ventilent entre la provision pour la reprise du revêtement du quai (42 K€) décidée par délibération du 27/10/2022 et l'impôt sur les bénéfices.

2.2 Les recettes d'exploitation

L'estimation des recettes est de 244 K€. 90% de ces recettes proviennent des droits de quai complétés du produit de l'occupation du domaine portuaire par divers commerces à hauteur de 16 K€.

A ce stade, le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement se calcule à 32 K€. L'autofinancement, qui regroupe le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements, s'améliore en passant de 66 K€ au budget 2022 à 112 K€ en 2023.

2.3 Les projets pour 2023

La somme de 151 K€ sera portée au titre de l'équipement et sera consacrée à :

- L'amélioration de la sécurité portuaire avec la poursuite des diagnostics et le maintien des infrastructures : 84 K€
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement : 67 K€
- La modernisation des services : 1 K€

Thème	Equipement	BP 2023
Amélioration de la sécurité portuaire : Diagnostic / maintien des infrastructures		83 782
	Etablissement d'un plan des réseaux	
	Etude paysagère	
	Réhabilitation des sanitaires	
	Acquisition du préfabriqué de la capitainerie	
	Installation de barrières / garde-corps	
	Mise en place de 3 caméras de vidéoprotection / mât pour webcam	
	Installation d'un poteau incendie	
	Provision pour travaux	
Amélioration du plan d'eau et de l'environnement		66 500
	Remplacement des mouillages	
	Installation de défenses delta	
	Installation d'un candélabre solaire	
Modernisation des services		1 200
	Photocopieur	
TOTAL GENERAL		151 482

3. Tableau de synthèse du projet de budget primitif 2023

SECTION D'EXPLOITATION					
	Crédits 2022 : BP + DM	Projet 2023		Crédits 2022 : BP + DM	Projet 2023
TOTAL DES DEPENSES	249 100	273 974	TOTAL DES RECETTES	249 100	273 974
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 453	60 172	002 - RESULTAT REPORTE	0	30 384
012 - CHARGES DE PERSONNEL	63 135	63 042	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	232 200	243 590
014 - ATTENUATION DE PRODUITS		400			
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	5	5	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 900	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	300	300			
68 - PROVISIONS	42 000	42 000			
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	18 000	3 000			
AUTOFINANCEMENT	66 207	105 055			
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	62 000	73 500	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION		
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 207	31 555			
SECTION D'INVESTISSEMENT					
TOTAL DES DEPENSES	73 707	157 718	TOTAL DES RECETTES	73 707	151 718
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION			AUTOFINANCEMENT	66 207	105 055
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	62 000	73 500
			023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	4 207	31 555
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 500	6 000	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 500	6 000
EQUIPEMENT	66 207	151 482	001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		46 663
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 500	24 500			
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 707	126 982			
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS					
RESTES A REALISER		237			